



« Refonder le contrat social avec les agents publics » Dialogue social ou dialogue de sourd !

La mobilisation unitaire des 7 organisations syndicales ainsi que la forte journée du 22 mars ont contraint le gouvernement à revoir sa copie sur son document d'orientation qui fixe les pistes de réflexion pour « refonder le contrat social avec les agents publics ».

De fait, les ministres nous ont présenté une troisième version, modifiée à la marge, mais sans apporter les garanties nécessaires pour pouvoir aborder les prochains groupes de travail sereinement.

Le lundi 9 avril s'ouvrait la concertation fonction publique sur « le dialogue social » présidée par Olivier Dussopt. Après la présentation de groupe de travail, deux « invités » du gouvernement Jean Paul Guillot ES- RDS (Association Réalité dialogue social !!) et Joel Blondel, DRH des ministères santé-sociaux ont livré leurs visions du dialogue social, qui sont très éloignées de la réalité et de notre conception.

Le gouvernement décide d'avancer sans changer ses intentions et sans prendre en compte nos positions. On peut donc se poser la question de la sincérité du dialogue social où il faut être deux pour concerter et négocier.

A ce stade c'est clairement un monologue gouvernemental !

FO fonction publique a rappelé son opposition aux accords de Bercy et à la loi de 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique qui ont été un échec !

En effet, la suppression du paritarisme, le principe des accords majoritaires et les comités de suivi des accords ont finalement démontré la parodie du dialogue social.

FORCE OUVRIERE a réaffirmé ses positions (contribution FO fonction publique) et s'oppose à la volonté du Gouvernement « d'alléger les processus entourant la mobilité des agents ».

Les CAP et les CCP sont les garantes de l'égalité de traitement des fonctionnaires et agents publics. Les remettre en cause pour les transformer en simples chambres de recours en cas de décision faisant grief à un agent serait contrevenir à l'article 9 du Statut général des fonctionnaires qui indique que : « *Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière* ». FO a demandé à Olivier Dussopt de s'engager sur le maintien de l'article 9, celui-ci a refusé ! Cela veut tout dire...

FO a rappelé son opposition à la fusion CT/CHSCT et à toute remise en cause des droits et moyens syndicaux.

Au-delà des textes, ces instances permettent également un dialogue essentiel dans l'intérêt des agents et évitent des décisions qui pourraient être arbitraires.

Le calendrier **prévisionnel** du chantier "Dialogue social"

- **4 mai : groupe de travail 1** : nouvelle instance issue des CT et des CHSCT ; compétences de la nouvelle instance ; organisation et fonctionnement (niveau central, niveau déconcentré) ;
- **25 mai : groupe de travail 2** : évolution des CAP ; rôle et attributions (mobilité, avancement, discipline, recours) ; organisation (niveau central, niveau déconcentré) ;
- **6 juin : groupe de travail 3** : conditions de réussite de ces rénovations : mise en œuvre opérationnelle (traduction juridique, phasage temporel) ; moyens syndicaux et conditions d'efficacité du dialogue social) ;
- **22 juin** : réunion de conclusion, présentation du relevé de décisions et échanges.

L'acharnement du gouvernement envers la fonction publique et ses agents et sa volonté d'attaquer le Statut général des fonctionnaires ne peut que nous conforter dans la lutte que nous devons mener pour le garantir.

A l'instar des cheminots, FO Fonction publique affirme qu'il faut accentuer au plus vite la mobilisation dans la fonction publique pour défendre le Statut général des fonctionnaires et améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents.

Paris, le 10 avril 2018